



AIB-VINÇOTTE Belgium - Association sans but lucratif
ORGANISME DE CONTROLE AGREE - Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail
Siège social : Diamant Building - Boulevard A. Reyers 80 - B-1030 Bruxelles
Numéro d'entreprise : BE 0402.726.875 - Internet : www.vincotte.com

Safety, quality and environmental services

Contrat géré par : **SIEGE DU BRABANT**
Business Class Kantorenpark - Jan Oliezerslaan 35 / B-1800 Vilvoorde
Tél. : +32(0)2 674.57.11 - Fax : +32(0)2 674.59.59 - E-Mail : brussels@vincotte.be
Personne à contacter : Mr Johnny Boden, Electricité

• Nos coordonnées

Rapport N° : AUD / 15 / P036832049 / 00 / FR / 000

Réf. client :

Réf. contrat :

• Vos coordonnées

Ref. : Code PC-RESI : 13 - Vente d'unité d'habitation (1ère
visite par V.) - P

• Données d'intervention

Lieu : Boulevard Lambermont 22 APPT 9EME ETAGE à 1030 Schaerbeek

Date : du 18/09/2014 au 02/10/2014

Effectuée par : Mr. Nicolas Née - Agent 3683 * +32 (0)478 80.27.03

ETS Libiez

A l'att. de : Monsieur Francis Libiez
Rue Général Gratry 67
1030 Schaerbeek
BELGIQUE

15001

PROCES-VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITE ET/OU DE VISITE DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION

INSTALLATION

Nom : Cosentino Prénom : Marie-Christine
Adresse : < APPT 9EME ETAGE > : Boulevard Lambermont 22 CP: 1030 Commune : Schaerbeek
Tél : +32 (0)484 02 60 39

- Propriétaire ou gestionnaire

idem

- Responsable de l'exécution du travail

Nom : ETS Libiez Prénom : Francis
N° TVA : BE 0545.465.642

- Type de local

Unité d'habitation

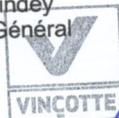
BASE DE L'EXAMEN

- Règlement : Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE)
- Art 270 : mise en usage
- Art 271 : contrôle / < APPT 9EME ETAGE >
- Art 276 : renforcement
- Art 276bis : vente d'une unité d'habitation
- Art 86
- Art 278

CONCLUSION

- La nouvelle installation est conforme au Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE).
- L'installation existante est conforme au Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE).
- Le dispositif différentiel général a été plombé.
- L'installation électrique doit être recontrôlée avant le 02 OCTOBRE 2039. (*)

(*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques. Ce procès-verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation. Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes de l'installation. Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes de l'installation. Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.

Ing. J. Windey
Directeur Général


Nicolas NEE
NR.3683
CENTRUM DIV.CENTRE
GSM 0478/80.27.03

CONTENU DE L'EXAMEN

- Contrôle visuel

- Mesures de protection contre les chocs électriques par contacts directs.
- Mesures de protection contre les chocs électriques par contacts indirects.
- Etat (fixations, détérioration,...) du matériel électrique d'installation fixe.
- Matériel fixe ou à poste fixe pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens.
- Adéquation entre les dispositifs de protection contre les surintensités installés et les sections des circuits respectifs qu'ils protègent.
- Exécution de l'installation électrique conformément aux schémas.
- Continuité des connexions équipotentielles (principale et supplémentaire) et des conducteurs de protection.

- Mesures - tests

- Résistance de dispersion de la prise de terre : 16.6 Ohm.
- Isolement général : 1.33 MOhm.
- Fonctionnement des dispositifs de protection à courant différentiel résiduel via leur propre bouton de test.
- Boucles de défaut et du raccordement correct des dispositifs de protection à courant différentiel résiduel via la création d'un courant de défaut.

15001

DONNÉES GÉNÉRALES DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE

- Données du distributeur

N° EAN : EAN non communiqué
657 120 - 61
Compteur kWh n° : 65628.2
Index jour : NON VISIBLE
Protection branchement :

- Données de l'installation

Installation conçue pour une tension nominale 230 V
de :
Courant nominal maximum : 40 A
Câble d'alimentation du tableau principal - type : X V B
Câble d'alimentation du tableau principal - 6 mm²
section : barres / piquets
Type de prise de terre :

Description de l'installation
Dispositif différentiel général : 300 mA 40 A II
2
Nombre de tableaux : 1 + 5
Nombre de circuits terminaux : voir annexe(s)
Tableau(x) : voir annexe(s)
Schéma(s) de position : voir annexe(s)
Schéma(s) unifilaire(s) :

INFRACTIONS - REMARQUES

- Nouvelle installation

R-O-F Néant

- Installation existante

R-O-1060 Lors de modifications et d'extensions importantes, les prescriptions du RGIE (AR 02/09/81) sont d'application.
R-O-1909 Prévoir du matériel dont le degré de protection est au moins IP4X (IPXX-D) (art. 19, 49.01 du RGIE).
R-O-1911 Adapter le degré de protection (IP) du matériel électrique placé dans la/les salle(s) de bains au volume dans lequel il est installé (art. 19, 86.10 du RGIE).

AUTRE(S) ANNEXE(S)

TABLEAU < APPT 9EME ETAGE >



Nicolas NEE
NB.3683
CENTRUM DIV.CENTRE
GSM 0478/80.27.03

**Tableau : APPT 9EME ETAGE****Localisation : CAVE / HALL**

Disj. / Fus.	Protection			Canalisation		Description	
	In (A)	Nbr pôles	Courbe	Type	Section (mm ²)		
1	Diff. 300mA	40	II		XVB	6	TD 1 / GENERAL
1	Diff. 30mA	40	II		XVB	6	TD 2 / APPT
5	Disj.	16	II	C		2.5	



Nicolas NEE
MR.3683
CENTRUM DIV.CENTRE
GSM 0478/80.27.03

1/4

Cosentino
18/09/2014

MADAME COSENTINO
Bol LAMBERTON, 22
1030. BRUXELLES
MARIE-CHRISTINE

POSITION. 957 0484. 02.60.38

COFFRET APPARTEMENT. 1^{me} étage.

- A. ALIMENTATION COFFRET 500W. 40AMP.
- B. LUMINAIRE CHAMBRE + PRISE CH 1 ET 1 PRISE CH.2 + HALL
- C. PRISES CUISINE
- D. FRIGO + MACHINE A LAVER
- E. PRISE SALON + CH 1 ET 3 + LUMINAIRE SALON
- F. LUMINAIRE CUISINE + SDB + TOILETTE + PRISE (1) CUISINE + 1 SDB

COFFRET GENERAL CARRE

1 DIFFERENTIEL 300W. 40AMP

INSTALLATEUR

ETS LIBIER
RUE GENERAL GRANTY 67
1030 BRUXELLES

TVA BE 0545468642

Libier
18/09/2014

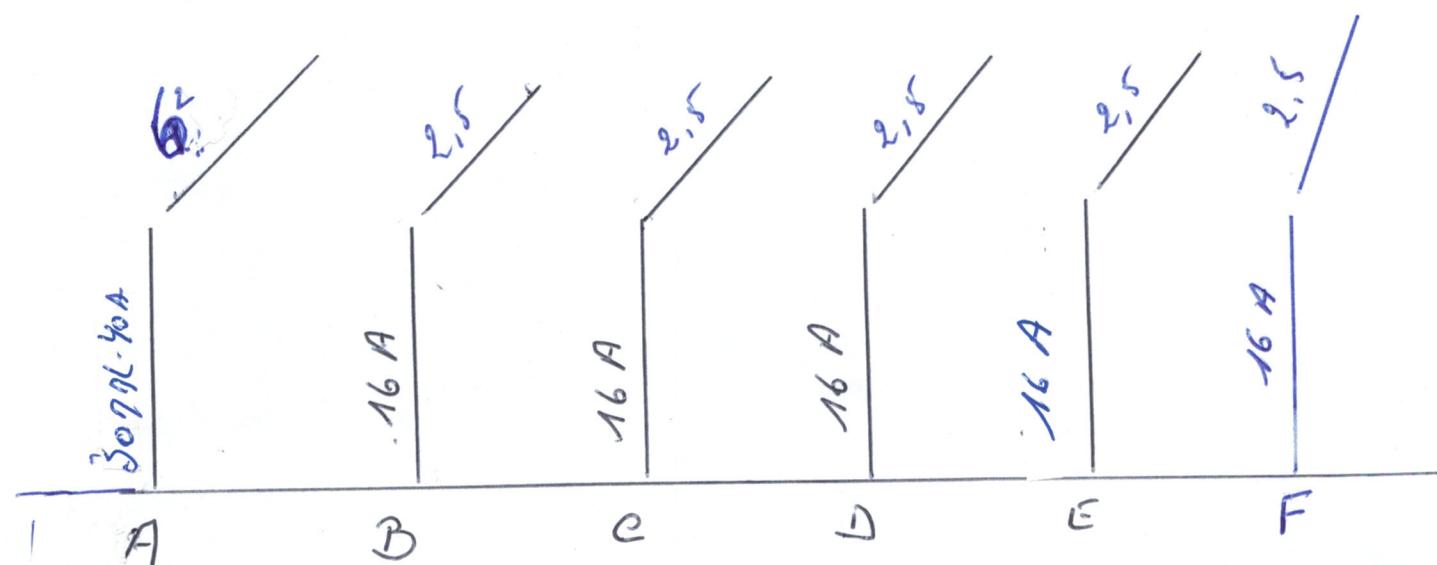
MARIE-CHRISTINE COSENTINO
et LAMBERTON 22
1030 BRUXELLES

Christine
18/09/20014

2/4

peno stage.

COFFRET APPAREILMENT (A)



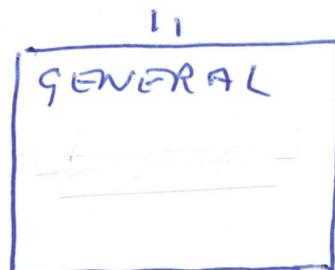
GENERAL CAVE


Nicolas NEE
NR.3683
CENTRUM DIV.CENTRE
GSM 0478/80.27.03

18/09/20014

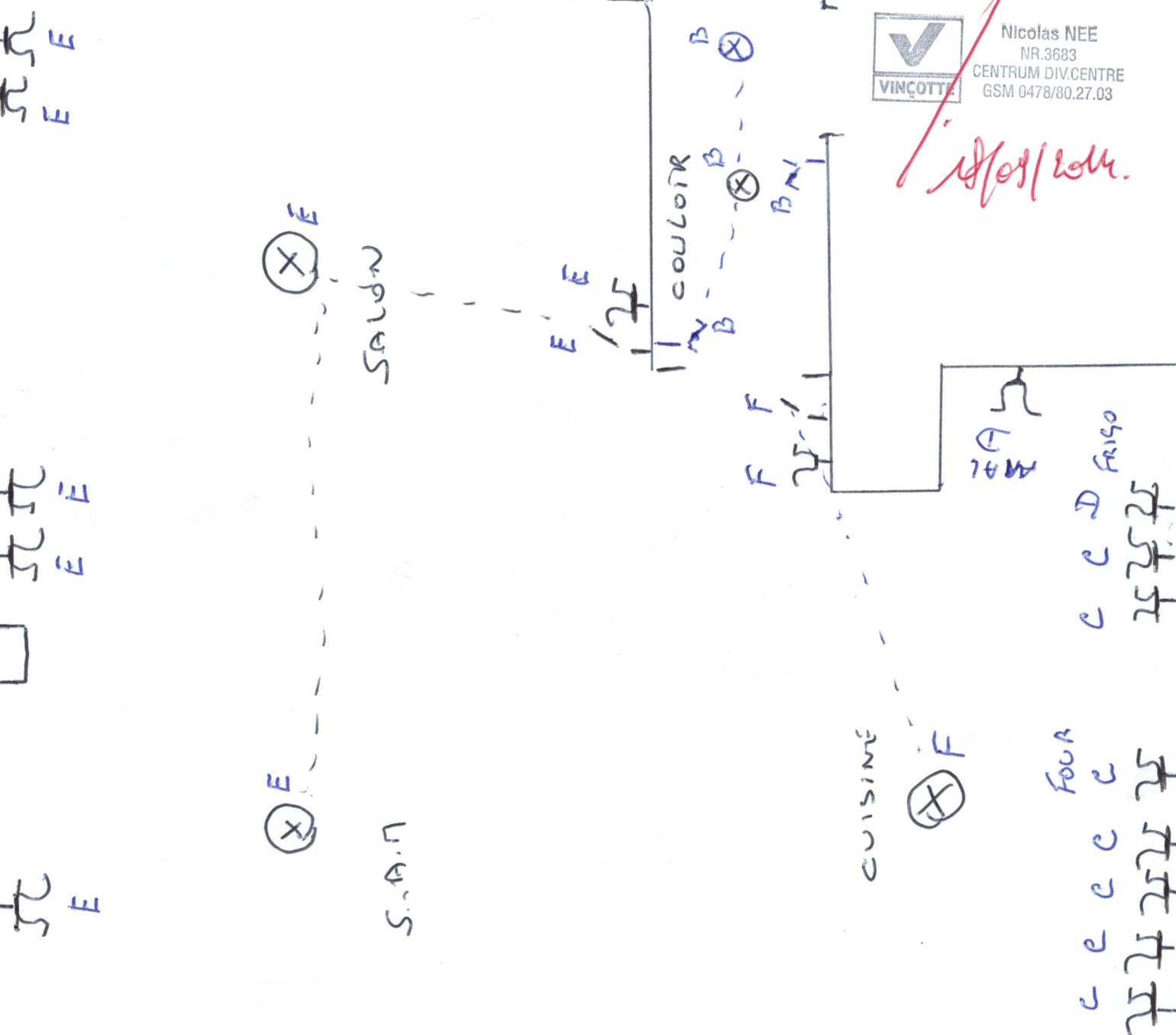
300796-40AMP

Differentiel



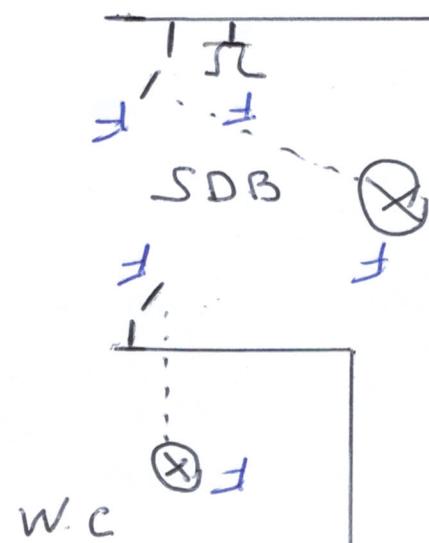
Christine
18/09/20014

SALON-S.A.M. SALLE BAIN



M^o COSENTINO MARIE-CHRISTINE
 Bd LAMBERTON, 22 *Cosentino*
 1030 BRUXELLES
 0484.02.60 39

J. Marin
 18/09/2014



MADAME COSENTINO
MARIE-CHRISTINE 4/4
Bol LAMBERTON, 22
1030 BRUXELLES
18/09/2014

CHAMBRE



Nicolas NEE
NR.3683
CENTRUM DIV.CENTRE
GSM 0478/80.27.03

18/09/2014

x SALON

*JH
18/09/2014*

CH2

*JH
18/09/2014*

CH3

*JH
18/09/2014*

CUISINE

